



**Arrêté préfectoral**

**fixant les objectifs et les modalités de la concertation avec le public  
sur le projet de passerelle accrochée au pont François Mitterrand sur la Garonne  
(rocade de Bordeaux)**

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine  
préfète de la Gironde**

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et R.103-1 ;

**VU** le dossier de concertation établi pour ce projet d'aménagement par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL) ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

**CONSIDÉRANT** que le projet se situe sur les communes de Bègles et de Bouliac ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

**Sur proposition du secrétaire général,**

**ARRÊTE**

**Article premier :**

Les objectifs de la concertation sur le projet de passerelle accrochée au pont François Mitterrand sur la Garonne, sur les communes de Bègles et de Bouliac, sont :

- de communiquer au public les principales caractéristiques et orientations du projet ;
- d'informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés par le projet ;
- d'écouter pour mieux prendre en considération les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux, en faisant émerger les attentes de la population ;
- de recueillir les observations et propositions du public.

## **Article 2 :**

Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante.

La concertation publique se déroulera du **20 juin au 18 juillet 2022**.

Le public sera informé par communiqué dans la presse locale, et par voie d'affichage à la préfecture de la Gironde, au siège de Bordeaux Métropole et dans les mairies des deux communes concernées.

L'information sera disponible :

- à partir du dossier de concertation accessible :
  - sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, à l'alias court [www.Passerelle-Mitterrand.fr](http://www.Passerelle-Mitterrand.fr) ;
  - au siège de Bordeaux Métropole ;
  - en mairies de Bègles et de Bouliac ;
- à partir de panneaux d'exposition présentés :
  - au siège de Bordeaux Métropole ;
  - en mairies de Bègles et de Bouliac ;
- lors de deux réunions publiques organisées :
  - le 20 juin 2022 à 18h30 au centre culturel François Mauriac à Bouliac ;
  - le 30 juin 2022 à 19h00 à la maison du vélo et des mobilités de Bègles ;
- lors d'une permanence organisée :
  - le 25 juin 2022, de 14h00 à 17h00, à la maison des savoirs partagés de Floirac, à l'occasion d'une étape de la Maison itinérante du vélo de la rive droite.

Le public pourra exprimer ses observations :

- en ligne sur le site internet de la DREAL ;
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en préfecture de la Gironde, au siège de Bordeaux Métropole et en mairies de Bègles et de Bouliac ;
- oralement lors des réunions publiques, qui feront l'objet de comptes rendus établis par la DREAL.

## **Article 3 :**

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé qui présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public.

Le bilan sera mis à disposition du public sur le site internet de la DREAL.

**Article 4 :**

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au président de Bordeaux Métropole et aux maires des communes de Bègles et de Bouliac.

Il fera l'objet d'un affichage pendant toute la durée de la concertation.

**Article 5 :**

Le secrétaire général, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le président de Bordeaux Métropole et les maires des communes de Bègles et de Bouliac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 31 MAI 2022

La préfète



Fabienne BUCCIO

